

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social:

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée Générale de l'association FEDERATION LEO LAGRANGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION LEO LAGRANGE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

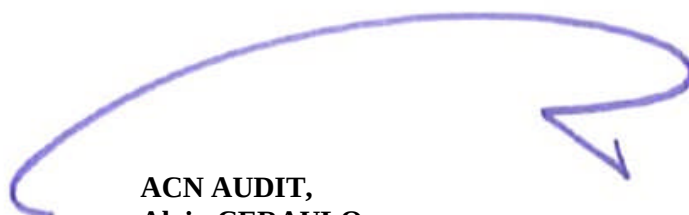
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 8 juin 2018.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Bilan actif association

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
~~Cessions, brevets droits similaires~~	52 716	48 795	3 921	6 757
Fonds commercial (1)				
Autres immo. incorpo.	113 400		113 400	
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	797 126	455 475	341 651	358 924
Installations tech., outillage	6 021	6 021		
Autres immo. corpo.	1 423 557	914 895	508 662	664 279
Immo. en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.	57 000		57 000	60 000
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.	228 342		228 342	227 304
Prêts	703 208		703 208	729 228
Autres immo. financières	129 009	119 321	9 688	48 751
ACTIF IMMOBILISE	3 510 379	1 544 508	1 965 872	2 095 243
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avces acomptes versés sur comm.	3 292		3 292	8 855
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	3 054 197	1 523 980	1 530 217	1 633 439
Autres créances	4 880 979	998 358	3 882 620	1 304 396
DIVERS (3)				
V.M.P.				
Disponibilités	4 182 652		4 182 652	4 323 660
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	59 102		59 102	122 889
ACTIF CIRCULANT	12 180 222	2 522 338	9 657 884	7 393 240
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 690 601	4 066 846	11 623 755	9 488 483
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser			Dons nat. restant vendre	
accepté par organe compétent		Autor.Orga. Tut.		
(1) Dont droit au bail		(2) dont -1 an	(3) dont +1an	
Clause réserve prlmmo.		Stock	Créances	

Bilan passif association

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Fonds Asso. ss. droits reprise	1 051 579	1 051 579
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.	788 069	788 069
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	147 285	147 285
Réserves réglementées		
Autres réserves	93 186	323 186
Report à nouveau	1 435 797	925 772
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	278 998	280 024
Fonds Asso. ac. droits reprise		
Dont Apports		
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement	63 629	77 329
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	3 070 474	2 805 175
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 227 086	1 514 325
Provisions pour charges	1 657 505	1 159 785
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 626 248	610 579
Emprunts et dettes financières divers (3)	594 114	722 532
Avances Accomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	898 202	826 638
Dettes fiscales et sociales	651 288	764 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 057	102 057
Autres dettes	1 654 797	863 405
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	148 984	119 933
DETTES	8 553 281	6 683 308
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 623 755	9 488 483
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat association

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 350 777		5 350 777	6 135 488
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	5 350 777		5 350 777	6 135 488
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 362 821	1 347 430
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			950 772	1 758 715
Collectes			165 160	182 563
Cotisations			2 081 759	1 074 972
Autres produits			466 584	458 929
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			10 377 873	10 958 096
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			2 432	
Achats de matières premières, autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			3 992 978	2 306 438
Impôts, taxes et versements assimilés			309 093	338 632
Salaires et traitements			2 690 881	2 835 708
Charges sociales			1 279 139	1 516 978
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			231 128	234 930
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			244 846	751 197
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			600 625	1 218 843
Autres charges			737 956	1 303 508
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			10 089 076	10 506 233
RESULTAT D'EXPLOITATION			288 797	451 863
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)			1	
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)			3 700	5 401
Autres intérêts et produits assimilés (4)				4 530
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges			8 083	38 089
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			11 783	48 020
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			33 228	22 463
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			33 228	22 463
RESULTAT FINANCIER			-21 445	25 557
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			267 352	477 420

Compte de résultat (suite) association

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 302	11 370
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 699	19 181
Reprises sur provisions, transferts de charges	400 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	421 001	30 551
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 189	225 943
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	403 000	1 773
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	408 189	227 716
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 812	-197 165
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 165	231
TOTAL DES PRODUITS	10 810 657	11 036 667
TOTAL DES CHARGES	10 531 659	10 756 643
EXCEDENT OU DEFICIT	278 998	280 024
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Annexes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2017 sont :

Total du bilan : 11 623 755 €
Total des charges : 10 531 659 €
Total des produits : 10 810 657 €
Variation des fonds dédiés : 0.00 €

Résultat de l'exercice : 278 998 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le **26 mai 2018**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du PCG applicable à la clôture de l'exercice. »

Les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au PCG concernent :

- Le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice.
- La notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur
- Les apports sans ou avec droit de reprise
- Les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation
- Le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public
- Les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation
- La comptabilisation des ressources en nature
- L'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Les modifications de comptes liées à l'évolution du PCG ont été intégrées dans le plan de compte proposé.

Règles et méthodes comptables

S'agissant d'actualisation de caractère obligatoire du PCG, elles s'imposent aux associations tenues d'appliquer le plan comptable associatif, celui-ci étant une adaptation du PCG.

A noter :

1. Le règlement CRC 2004-6 du 23 novembre 2004, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a supprimé des charges à répartir : les charges différées, les frais d'acquisitions d'immobilisations et les charges à étaler.

2. Pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005, les termes "provisions pour dépréciations" sont remplacés par "dépréciation". Cette modification terminologique ne concerne que les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (Regl CRC 2002-10 du 12-12-2002 pris sur avis CNC 2002-07 du 27-6-2002).

3. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, des modifications interviennent au niveau de l'intitulé de certains comptes. Elles proviennent de l'actualisation du PCG (règlement CRC 2005-9, homologué par arrêté du 26-12-05, JO du 3-1-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

L'association applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et Logiciels	5 à 7 ans
Achats Lits	
Constructions	
- Gros Œuvre	50 ans
- Façades et étanchéité	40 ans
- Agencement Gros Œuvre	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique fixe	
- Unité centrale, Micro informatique	3 ans
- Périphériques (imprimante, scanner,...)	5 ans
Matériel informatique portable	2 ans
Informatique réseau	7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée

du montant de la différence.

Stocks

Non significatif

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

NEANT

Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer lorsqu'il s'agit de subventions non renouvelables affectés à des biens renouvelables.

Dans les autres cas, elles sont inscrites directement en fonds de dotation dans le plan d'amortissement.

Les interventions des bénévoles ne donnent pas lieu à valorisation.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié ou majorés de la contribution patronale instituée par la LFSS 2008 en cas de mise à la retraite à 65 ans par l'employeur.

Enfin, le montant ainsi déterminé sera actualisé.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

CITS

Depuis le 1er janvier 2017, un crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) a été instauré pour les associations redevables de la taxe sur les salaires. Ce dispositif est codifié par l'article 88 de la loi de finances pour 2017 et modifie le code général des impôts à l'article 231 A.

Le CITS est calculé sur les rémunérations comprises dans l'assiette de la taxe sur les salaires, n'excédant pas 2,5 fois le Smic calculé pour un an sur la base de la durée légale du travail.

Le taux du CITS est de 4 %. Le montant obtenu devra être diminué du montant de l'abattement défini à l'article 1679 A, soit 20.304 euros pour 2017 (20.283 euros en 2016).

L'abattement est diminué du crédit d'impôt puisqu'il a déjà été pris en compte dans le paiement de la taxe sur les salaires. Pour l'année 2017, le montant du CITS s'est élevé à : 13 007.27 €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 716		113 400
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre	475 166		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	293 415		28 545
Install. techniques, matériel et outillage ind.	6 021		
Installations générales, agenc., aménag.	1 049 560		
Matériel de transport	7 087		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	348 049		18 861
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 179 299		47 406
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	60 000		
Autres titres immobilisés	227 304		1 038
Prêts et autres immobilisations financières	905 300		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 192 604		1 038
TOTAL GENERAL	3 424 619		161 844

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			166 116	
Terrains				
Constructions sur sol propre			475 166	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			321 960	
Installations techn., matériel et outillages ind.			6 021	
Installations générales, agencements divers			1 049 560	
Matériel de transport			7 087	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			366 909	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 226 704	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		3 000	57 000	
Autres titres immobilisés			228 342	
Prêts et autres immobilisations financières		73 083	832 217	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		76 083	1 117 559	
TOTAL GENERAL		76 083	3 510 379	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 959	2 836		48 795
Terrains				
Constructions sur sol propre	248 419	16 860		265 279
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	161 238	28 958		190 196
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 021			6 021
Installations générales, agenc. et aménag. divers	527 922	106 593		634 515
Matériel de transport	3 056	2 083		5 139
Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 919	73 797	7 996	263 720
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 144 575	228 292	7 996	1 364 871
TOTAL GENERAL	1 190 534	231 128	7 996	1 413 666

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions glissements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	1 514 325	24 097	311 337	1 227 086
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer	982 318	226 528	78 807	1 130 038
Autres provisions pour risques et charges	177 467	350 000		527 467
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 674 110	600 625	390 144	2 884 591
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	11 521			11 521
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	127 321		8 000	119 321
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	1 695 156	94 846	266 022	1 523 980
Autres dépréciations	1 295 798	150 000	447 440	998 358
DEPRECIATIONS	3 129 796	244 846	721 462	2 653 180
TOTAL GENERAL	5 803 906	845 470	1 111 606	5 537 771
Dotations et reprises d'exploitation		845 470	703 606	
Dotations et reprises financières			8 000	
Dotations et reprises exceptionnelles			400 000	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	703 208	703 208	
Autres immobilisations financières	129 009	129 009	
Clients douteux ou litigieux	1 523 980	1 523 980	
Autres créances clients	1 530 217	1 530 217	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	61 032	61 032	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	50	50	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	28 876	28 876	
Etat, autres collectivités : créances diverses	122 902	122 902	
Groupe et associés	4 646 147	4 646 147	
Débiteurs divers	21 972	21 972	
Charges constatées d'avance	59 102	59 102	
TOTAL GENERAL	8 826 495	8 826 495	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

23 548

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

49 568

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	132	132		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 626 116	148 993	863 525	613 598
Emprunts et dettes financières divers	594 114	7 246	340 000	246 868
Fournisseurs et comptes rattachés	898 202	803 145		95 057
Personnel et comptes rattachés	239 479	239 479		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254 204	254 204		
Etat : impôt sur les bénéfices	313	313		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	157 291	157 291		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 057	95 057		
Groupe et associés				
Autres dettes	1 654 797	1 654 797		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	148 984	148 984		
TOTAL GENERAL	5 668 690	3 509 642	1 203 525	955 523

Emprunts souscrits en cours d'exercice

2 115 810

Emprunts remboursés en cours d'exercice

600 046

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
CHARGES A PAYER			
16880000	INTERETS COURUS EMPRUNT	7 246,32	1 235,60
40810000	FRS ACHATS BIENS OU	62 099,71	151 160,59
40810800	FRS FNP COMM CONSO	1 000,00	
4081080C	FRS FNP COMM CONSO		31 792,70
4558880C	FLL ETR COMPTE COURANT		269 417,60
4558881C	FLL ETR COMPTES COURANTS / APESSA		360 000,00
46860000	CHARGES ? PAYER	98 412,38	190 247,57
46860800	Charges Ó payer communautÚ	259 887,00	
4686080C	Charges Ó payer communautÚ		251 432,77
42820000	D'TTES PROVIS CONGES PA	203 750,02	230 058,85
43820000	CHARGES SOC CONGES ? PA	89 650,01	101 225,87
44820000	CHARGES FISCALES CONGES	26 487,48	29 907,65
TOTAL CHARGES A PAYER		748 532,92	1 616 479,20

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS A RECEVOIR			
41810000	USAGERS FAE	-271,36	2 500,00
41810800	USAGERS FAE COMM CONSO		80 000,00
42870000	PERSONNEL PROD A RECEVOI	2 380,62	1 773,69
44870000	PROD A RECEVOIR		3 000,00
45588800	FLL ETR COMPTE COURANT	2 182 523,86	
4558880D	FLL ETR COMPTE COURANT		847 098,16
45588810	FLL ETR COMPTES COURANTS / APSSA	160 000,00	
4558881D	FLL ETR COMPTES COURANTS / APSSA		950 000,00
46870000	PROD ? RECEVOIR	2 229,20	24 474,92
4687080D	Produits Ó recevoir communautÚ		40 000,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 346 862,32	1 948 846,77

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
48600000	CHARGES CONSTATEE D'AVAN	59 101,95	122 889,25
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		59 101,95	122 889,25
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
48700000	PROD CONST D AVANCE	-148 984,12	-119 932,69
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-148 984,12	-119 932,69

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- SAS LLPE ALSACE LORRAINE
- SAS LLPE AURA NORD
- SAS LLPE AURA SUD
- SAS LLPE BFC
- SAS LLPE PAYS DE GEX
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A 2 F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP MIDI-PYRENEES
- l'Institut de formation INFORIM
- PREFACE
- UNSLL
- ALLDC
- INTERECHANGES
- CAMPUS LEO LAGRANGE